



BORDEREAU DE COLLECTE DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

Le solde - "13%"

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Calculé sur 0,68% de votre masse salariale, 13% de cette somme sert à financer les formations initiales technologiques et professionnelles. **Mais c'est à vous de choisir le bénéficiaire.** L'Association BETHEL est habilitée à recevoir ce type de versement. Vous pouvez donc orienter votre versement sur nos formations de **restauration de meubles anciens et tapisserie d'ameublement.**

MONTANT À PAYER DIRECTEMENT À L'ASSOCIATION BETHEL

<input type="checkbox"/> Virement	IBAN	FR76 3005 6002 4502 4500 6567 975	BIC	CCFRFRPP	RÉFÉRENCE À MENTIONNER DANS LE LIBELLÉ DU VERSEMENT TA2021 + SIREN
Titulaire du compte :		Association BETHEL			
<input type="checkbox"/> Chèque n°		Banque			
A l'ordre de		Association BETHEL - Merci d'indiquer la mention TA2021 + votre SIREN au dos			

Pas de code UAI. Nous figurons sur la première liste des établissements admis à titre complémentaire de la région Ile de France (ligne 602)
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage/Listes-2020/>

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	
Raison sociale si différente	
SIRET	
Adresse	
Code Postal	
Ville	
Téléphone	
Interlocuteur	
Fonction	
E-mail	

BORDEREAU À RETOURNER À :

Association BETHEL
12 bis rue Macaigne Fortier
95650 BOISSY L'AILLERIE

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre **reçu fiscal libératoire.**

Le souhaitez-vous :

Par courrier

Par e-mail

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter :
Ludovic BENOIT au 01-34-66-98-80 ou assbethel@sfr.fr